

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	Nombres de membres en exercice :	11
02/07/2018	Nombres de membres Présents :	6
	Nombres de membres Absents :	5
Date Affichage	Nombre de procurations :	0
02/07/2018	Nombre de votants :	6

Séance du 6 juillet 2018

L'an deux mille dix huit le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C,
Absents excusés : VERGES B, BRILLIARD M

Objet de la Délibération
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Capcir	1 500 €
Rugby Athletic Cerdagne Capcir	150 €
Club des Sports de Formiguères	1050 €
Ski Club	500 €
Ski de Fond Club Haut Conflent	100 €
Randonnée des Hauts Cantons	100 €
Ecole de Musique Capcir Haut-Conflent	900 €
ADMR	500 €
Les Restaurants du Coeur	200 €
Temps Dance	600 €
Association Equi Formi	2 500€
Association Chapelle de Villeneuve de Formiguères	150 €
Capcir Aventure VTT	150€
Parents d'élèves Capcir	200€
Association de sauvegarde et de mise en valeur des terres de Matemale et Formiguères	300€
Total	8 900 €

DECIDE d'inscrire ces montants sur le budget communal 2018.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

2018-D051

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Copie certifiée conforme
A Formiguères, le 6 juillet 2018.

Envoyé en préfecture le 12/07/2018
Reçu en préfecture le 12/07/2018
Affiché le 
ID : 066-216600825-20180706-2018_D051-DE

Le Maire

P. LOOS

